

## DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 26 mars 2024
Délibération n : 2024_26
Date de convocation : 11 mars 2024

### objet : **Signature de la Charte pour la biodiversité transfrontalière**

Par la suite d'une convocation en date du 11 mars 2024, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la salle des Mille Clubs, à Eygliers, le 26 mars à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** : Nicolas CRUNCHANT

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, (6 voix); Agnès ROSSI, Conseillère régionale, (6 voix),

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé, pouvoir à Valérie GARCIN-EYMÉOUD (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Françoise PAQUET, Conseillère municipale, présente (1 voix), Sylvain DAO-LENA, excusé pouvoir à Françoise PAQUET (1 voix)
- **Arvioux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix), Lucie PICHET, suppléante excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé ; Bruno MARTIN, suppléant excusé

Nombre de membres en exercice	23	Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de membres présents	16	Pour	35
Nombre de membres représentés	5	Contre	0
Nombre de suffrages	37	Abstentions	0

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 et sa prolongation d'une année suite aux années COVID ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06-18-00001 du 18 juin 2021 ;
- Les conventions de délégation entre la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc naturel régional du Queyras concernant les 3 projets simples du PITEM Biodiv'ALP dans lesquels le Parc du Queyras était impliqué (COBIODIV, GEBIODIV et BIODIV'CONNECT) ;
- La délibération n° 2019\_25 du Comité syndical du 28 mars 2019 relative à la convention de délégation du projet simple COBIODIV ;
- La délibération n° 2020\_02 du Comité syndical du 10 janvier 2020 relative à la convention de délégation des projets simples GEBIODIV et BIODIV'CONNECT.

**Considérant :**

L'intérêt pour le Parc naturel régional du Queyras d'intégrer le Comité Transfrontalier pour la Biodiversité qui a pour vocation la pérennisation du partenariat franco-italien créé dans le cadre du projet INTERREG ALCOTRA 2014-2020 PITEM Biodiv'ALP et le partage d'informations sur les actions menées en faveur de la biodiversité sur la zone ALCOTRA.

**Le Comité syndical, réuni le 26 mars 2024, après en avoir délibéré et voté décide :**

- De signer la Charte pour la biodiversité transfrontalière et d'intégrer le Parc naturel régional du Queyras dans le Comité Transfrontalier pour la Biodiversité.
- D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

